

Permis requis avant la reconstruction

Release Date: nov 8, 2024

Si votre maison a été endommagée par l'ouragan Hélène, contactez le gestionnaire local des plaines inondables de votre communauté ou les services du bâtiment et des permis pour déterminer les mesures que vous devrez prendre avant de commencer les réparations.

Reconstruire après un ouragan

Chaque partie d'un bâtiment – des toits, murs et revêtements jusqu'à la plomberie, les fosses septiques et les systèmes de chauffage/climatisation – peut nécessiter un permis avant de commencer la reconstruction. Un permis peut également être nécessaire pour la démolition.

Les permis protègent les propriétaires, les résidents, les communautés et les bâtiments en garantissant que les réparations et/ou la construction respectent les codes du bâtiment, les normes, les ordonnances sur les plaines inondables et les techniques de construction en vigueur. Les permis fournissent également un dossier permanent de conformité aux exigences d'élévation et/ou de rénovation, ce qui constitue une information précieuse lors de la vente de la structure ou de l'obtention d'une couverture d'assurance contre les inondations.

Reconstruire dans une plaine inondable

L'obtention d'un permis d'aménagement/construction est requise pour ceux dont les maisons ou les entreprises sont situées dans un [Zone spéciale à risque d'inondation](#) (SFHA). Les permis de construire sont basés sur les codes locaux en vigueur, les ordonnances de gestion des plaines inondables et le code du bâtiment de Caroline du Sud qui sont appliqués localement et non par la FEMA.

Contactez le [gestionnaire des plaines inondables](#) et le [service de construction et d'autorisation](#) local de votre communauté pour trouver des informations sur les entrepreneurs agréés et agréés localement. Ces bureaux peuvent fournir des



FEMA

Page 1 of 2

suggestions sur la protection des consommateurs contre les entrepreneurs peu scrupuleux, ainsi que sur la manière de protéger les maisons ou les entreprises contre de futurs dommages liés à une catastrophe.

Savoir

Si les permis appropriés ne sont pas obtenus, les résidents peuvent être soumis à des ordres d'arrêt des travaux, à des amendes ou à des pénalités émises par les autorités locales. Certaines communautés peuvent choisir de renoncer aux frais de permis, mais il est impossible de renoncer à l'obligation d'obtenir les permis elles-mêmes.

La FEMA ne recommande ni n'approuve les entrepreneurs, et les responsables avertissent les gens de se méfier des entrepreneurs qui prétendent être autorisés par la FEMA. Ce n'est pas le cas.

